

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**délibération :**  
**2015\_38\_7**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

**Objet : Décisions  
modificatives : répartition  
FPIC**

L'an deux mille quinze, le mercredi 16 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 04 Septembre 2015

**Présents** : Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

**Absent(s)** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

**Secrétaire de Séance** : Madame Sèverine GUILLOU

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative au budget, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 compte 60632 : + 806,00 €  
Chapitre 014 compte 73925 : + 4235,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 73 compte 7325 : + 5041,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative du budget;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 16/09/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT